Reçu en préfecture le 13/11/2025 Publié le 13/11/2025

ID: 044-200067635-20251110-11_2025_05-AU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs 44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 10 novembre 2025

COMMUNICATION

11.2025-05

Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Habillage personnalisé de 30 composteurs grutables »

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société EP COMMUNICATION, sise PA Lande Saint-Martin – 71 rue Georges Charpak – 44115 Haute-Goulaine, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de contractualiser avec la société EP COMMUNICATION, sise PA Lande Saint-Martin – 71 rue Georges Charpak – 44115 Haute-Goulaine, pour l'habillage personnalisé de 30 composteurs grutables, pour un montant de 5 850 € HT soit 6 804 € TTC, et pour une durée de 1 semaine.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »